



## Indemnités trajet : travail > centre de formation

-----  
Par FIVE

Bonjour,

Je dois me rendre dans un centre de formation qui se trouve à 2 heures de trajet de mon domicile, soit 4 heures aller-retour.

Mon lieu de travail se trouve à 10 mn de mon domicile.

Est ce que les heures de trajets pour la formation (4 heures) sont-elles considérées comme du temps de travail ?

Merci pour votre retour.